

AHMED DAHMANI(*)

L'état dans la transition à l'économie de marché L'expérience algérienne des réformes

INTRODUCTION.

Pendant très longtemps, les débats mais aussi les politiques de transition à l'économie de marché ont été dominés par une vision libérale réductrice et sans nuance qui fait de l'Etat le principal obstacle dans la voie du développement économique et social. Les programmes d'ajustement structurel du FMI et de la Banque Mondiale ont été les traductions concrètes de cette démarche qui prend le contre-pied d'un dogme bien établi dans les années 1960-70, notamment dans le Tiers-Monde, celui de l'étatisme. L'une et l'autre démarche, le libéralisme comme l'étatisme partagent cependant un vice méthodologique majeur, celui de réfléchir sur un Etat abstrait, sans interrogations sur son histoire, ses liens avec la société, l'économie et la politique, sur les agents qui l'animent, leurs motivations, intérêts et démarches concrètes. En bref, la nature de l'Etat n'a jamais été posée en tant que telle.

L'expérience réformatrice de ces dernières années en Algérie, tout comme d'ailleurs celle des pays anciennement socialistes, démontre assez paradoxalement aujourd'hui que l'un des obstacles essentiels à la transition à l'économie de marché est l'absence d'Etat moderne. Dans le sens où cette transition tout comme d'ailleurs le fonctionnement régulier de l'économie de marché (et les pays capitalistes occidentaux en fournissent des exemples nuancés mais réels) ne peuvent être mus par une sorte de mouvement naturel et spontané mais nécessitent l'intervention, souvent énergique, d'un agent fondamental, l'Etat. Non pas un Etat interventionniste qui a montré ses limites dans les années 1960-70 et qui, surtout, a fonctionné comme un ensemble de réseaux, d'appareils, d'institutions et de mécanismes au profit d'un groupe d'intérêts dominants. Mais un Etat qui tend à fonctionner avec des appareils et des institutions forts et crédibles, des mécanismes souples et transparents, et relativement autonome par rapport à la société et aux intérêts qui s'y affrontent. Il apparaît alors que la modernisation de l'Etat, sa nécessaire réforme et rénovation devient une condition sine qua non dans la transition à l'économie de marché.

Dans ce texte nous proposons quelques éléments de réflexion théorique et historique sur les débats Etat-marché pour en conclure à la nécessité d'un Etat moderne dans la transition à l'économie de marché. Partant de ce principe, et concernant l'expérience algérienne, nous essayons de voir en quoi la principale difficulté à cette transition est

précisément l'absence d'Etat moderne. Et que ce qui existe se confond avec le pouvoir qui a favorisé la mise en place d'un système étatiste.

I. LE DEBAT ETAT/MARCHE DANS LA TRANSITION A L'ECONOMIE DE MARCHE.

1.1. Un mythe s'effondre, l'étatisme ...

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale un mythe tenace et particulièrement partagé s'est développé dans le Tiers-Monde: l'étatisme a été considéré pendant près de trois décennies comme le plus sûr moyen, le moins coûteux socialement et politiquement pour le développement. Sous l'influence du modèle keynésien et surtout de l'expérience soviétique, la plupart des stratégies de développement prônent l'interventionnisme étatique quand ce n'est pas le tout-Etat. Dans les années 1960 marquées par la décolonisation, il est quasiment impensable de mettre en doute cette optique et démarche: la nécessité de l'étatisme pour se développer. Cette orientation va durer jusqu'aux années 1970 avec divers développements et pratiquement les mêmes arguments. J. Bonvin propose une synthèse qui correspond parfaitement au cas algérien: "Jusqu'aux années 1970, on considérait que la présence de l'Etat était un facteur d'accélération du processus d'accumulation et d'industrialisation. La nécessité de l'intervention publique était également justifiée par le faible niveau des investissements privés, la sous-estimation de la rationalité des agents économiques du secteur privé, et la grande inégalité des revenus"[\(1\)](#) .

A partir des années 1980, l'étatisme est quasiment partout remis en cause. Le secteur étatique se caractériserait par plusieurs "maux" quelle que soit l'option idéologique et politique de l'Etat: déficits chroniques de trésorerie, non respect des règles et techniques de gestion en matière de comptabilité, de planification, de statistiques, de marketing, absence quasi généralisée de contrôle réel, pléthore des effectifs en personnel, création arbitraire de certaines unités économiques, etc[\(2\)](#) . L'expérience est alors jugée coûteuse, peu efficace, génératrice de gaspillage et de corruption et source d'inégalités. La désétatisation devient le nouveau credo dans le Tiers-Monde. Dans les ex-pays socialistes, depuis longtemps les réformes économiques sont axées autour de la problématique centralisation / décentralisation, plan/marché. Au coeur, la question de l'Etat, de son rôle, de ses prérogatives. Vers la fin des années 1980, ces derniers pays rejoignent le peloton, s'intègrent à la nouvelle dynamique prônant le désengagement de l'Etat des principales activités économiques et sociales.

Curieux renversement de l'histoire comme c'est le cas en Algérie où ce que A. Touraine appelle "l'Etat mobilisateur... a uni en lui des objectifs politiques (d'intégration nationale), économiques (de croissance) et sociaux (de redistribution des revenus). Loin de les séparer, il a voulu intégrer politique économique et politique sociale, modernisation et renforcement de la société nationale, dans un modèle unique élaboré par l'Etat plutôt que négocié par les partenaires sociaux eux-mêmes au

niveau d'un parlement" (3) . Un Etat à plusieurs facettes, à rôles multiples et diverses fonctions qui lui donnent une apparence de force et de puissance(4) .

Vers la fin des années 1970, le FMI est sollicité par certains pays africains pour les aider à résorber les déficits de leur budget et de leur balance des paiements. Il préconise une stratégie à court terme dont l'objectif essentiel est le rétablissement des grands équilibres économiques. Cette politique économique est commandée par la nécessité de rembourser la dette publique et privée. Elle s'articule autour de deux axes principaux: d'une part, parvenir à équilibrer le budget de l'Etat par une amélioration du recouvrement de l'impôt, une forte diminution des dépenses publiques, la limitation extrême des subventions au secteur public, et la réduction des effectifs de la fonction publique. D'autre part, au niveau de la balance des paiements, elle pousse à la réduction des importations et à la stimulation rapide des exportations par l'abaissement du taux de change des monnaies locales. Sollicitée à son tour, la Banque Mondiale va plus loin que le diagnostic essentiellement monétaire et financier du FMI. C'est tout le modèle économique basé sur le rôle prépondérant de l'Etat qui est remis en cause (5) . L'adaptation des structures économiques prend la forme générale d'un désengagement de l'Etat et la réhabilitation et/ou l'encouragement du secteur privé. La combinaison de ces politiques économiques forme les programmes d'ajustement structurel qui se sont généralisés dans le Tiers-Monde dans les années 1980 et dans les ex-pays socialistes ces toutes dernières années.

1.2. Un autre le remplace, le libéralisme.

L'échec des thèses libérales orthodoxes dans le Tiers-Monde est patent. L'Etat-minimum prôné par le couple FMI/Banque mondiale n'a pas été suivi dans la majorité des cas d'une amélioration des performances de l'économie, ni d'une plus grande efficacité des appareils de production et les conditions d'existence des catégories sociales démunies ne cessent de se détériorer. Il y a eu comme une sorte d'acharnement à démanteler les interventions étatiques dans les activités économiques et sociales sans pour autant que l'Etat soit plus efficient. Le système qui a été mis en place par et autour de l'Etat pendant plus de deux décennies a été déstabilisé sans que lui soit substituée une alternative crédible et cohérente. Ce qui souvent constitue un "tout combiné, rendant possible une certaine cohésion sociale et politique, faite de coercition il est vrai, mais aussi d'échanges, de transfert, de réciprocité et d'obligations"(6) a été laminé sans solution de rechange viable.

Dans son "Rapport sur le développement dans le monde" de 1987, la Banque Mondiale semble vouloir réviser ses thèses sur le désengagement de l'Etat. Le ton est moins tranché et moins affirmatif. On trouve même que l'Etat a un rôle important à jouer en complément du marché: "Les rôles du marché et de l'Etat dans l'industrialisation se complètent. Le marché est apte à faire face à la complexité croissante de l'économie engendrée par l'industrialisation mais, comme il est

rarement parfait, l'Etat doit parfois faire certaines mises au point" (7) . L'Etat doit en particulier fixer les règles du jeu en matière d'emploi, de propriété, des conditions des transferts d'actifs physiques, financiers et technologiques. L'évolution est encore plus nette et plus importante en 1997 où les experts de la Banque Mondiale estiment qu'il ne peut y avoir de développement en l'absence d'Etat (8) : "Aujourd'hui, avec le recul, on comprend que l'Etat joue un rôle clé dans le développement économique et social, non en tant qu'intervenant direct, mais comme partenaire, catalyseur et promoteur de la croissance", il faut que "l'Etat laisse jouer les mécanismes du marché lorsqu'ils peuvent fonctionner et qu'il agisse rapidement et efficacement lorsqu'ils ne le peuvent pas". Ils poursuivent par une sorte de plaidoyer en faveur de l'Etat: "l'intervention de l'Etat n'est pas mauvaise en soi. Bien au contraire, elle est essentielle à de nombreux égards si l'on veut exploiter au mieux le potentiel d'une économie". Et d'avancer une nouvelle problématique du développement, la nécessaire réforme de l'Etat comme préalable à toute action de développement: "repenser l'Etat", "revivifier ses institutions", rendre "l'Etat plus efficace" (la bonne gouvernance), plus adapté à son rôle et ses missions de développement.

Cet inflexionnement de la position de la Banque Mondiale est dû aux résultats peu encourageants des politiques libérales dans nombre des pays du Tiers-Monde mais probablement plus encore à ce qui est présenté comme le "miracle asiatique". Pendant de longues années l'expérience des "nouveaux pays industriels" a été présentée comme le résultat du libre jeu des forces du marché. Or la réalité de ces pays est au contraire marquée par le protectionnisme, la multiplicité des réglementations, les politiques industrielles, la manipulation des prix dans les secteurs prioritaires. Toutes ces actions ont été menées par un Etat interventionniste et autoritaire. Il n'est plus possible en effet de nier le rôle de l'Etat dans l'industrialisation et le développement des pays de l'Asie de l'Est. L'Etat a été présent à chacune des étapes importantes de l'industrialisation pour aider, orienter, inciter ou stimuler les entreprises sans toutefois se substituer au marché. C'est un Etat fort, au sens où l'entendait Myrdal, c'est à dire un Etat capable de faire appliquer ses orientations et ses décisions en opposition avec un Etat mou qui, sous l'apparence de la force et de la puissance, ne peut résister aux pressions des groupes, clans, lobbies,... etc. Dans le premier cas, l'Etat est incitatif, encourageant les entreprises à l'amélioration permanente et à la performance croissante. Dans l'autre, c'est un Etat inhibiteur multipliant les contrôles tatillons et sans objet réel. En d'autres termes, les rapports qu'entretient l'Etat asiatique des "nouveaux pays industriels" avec les entreprises, quel que soit leur statut juridique, n'est pas de nature tutélaire. Toutes les entreprises bénéficient d'un fonctionnement autonome par rapport à l'Etat, de l'autonomie financière. Elles sont soumises aux règles de la rentabilité financière et à la concurrence nationale et étrangère.

Le dogme libéral joue sur un certain nombre de malentendus théoriques et historiques. Au niveau théorique, le libéralisme économique qui gagne l'Europe dès le 17ème siècle part du principe de la régulation marchande. Le marché constituant le principal régulateur de

l'économie. L'activité économique est définie comme une activité naturelle qui trouve son équilibre dans le libre jeu des intérêts individuels, c'est à dire dans la recherche par les individus de ce qu'ils jugent le meilleur pour eux-mêmes. Cet équilibre ne peut se réaliser que dans la concurrence pure et parfaite, dans le strict respect de la liberté des individus, sans intervention extérieure, notamment celle de l'Etat. Mais la doctrine libérale ne nie pas tout rôle à l'Etat dans les affaires de la cité. Deux éléments d'intervention étatique ont un rapport direct avec l'activité économique même s'ils sont de nature extra-économique: le maintien de l'ordre et de la sécurité, et la garantie de la propriété privée. L'Etat est donc chargé par la société d'établir l'ordre et d'assurer la sécurité en faisant respecter les lois et les contrats reconnus et admis par tous. Il a aussi pour rôle de protéger et de pérenniser le droit à la propriété des citoyens. Un grand nombre d'économistes libéraux se rattachant à l'école classique vont même étendre le champ d'intervention de l'Etat à la construction et l'entretien d'infrastructures économiques, au développement de l'éducation ou à la législation du marché du travail dans le cas du travail des enfants.

Historiquement, l'économie de marché n'a jamais été une réalité exclusive de toute autre forme de régulation. Elle n'est qu'un élément d'une totalité complexe qui suppose l'intervention de l'Etat à différents niveaux et à des degrés divers selon les sociétés [\(9\)](#) . Concrètement, les économies capitalistes, caractéristiques de l'économie de marché, ont toujours assigné à l'Etat différentes fonctions évolutives dans le temps et l'espace. Quatre grands types de fonctions peuvent être recensés. Le premier qui constitue un rôle minimum, le devoir de tout Etat, consiste d'une part, à garantir le fonctionnement de certaines structures et catégories juridiques (propriété, contrat), d'autre part, assurer le fonctionnement et la gestion de biens collectifs (monnaie, défense nationale). Très tôt dans l'histoire du capitalisme, l'Etat a eu à assurer et à prendre en charge la mise en oeuvre d'infrastructures économiques et sociales (voies de communication, éducation). L'Etat assure la gestion macro-économique de l'économie nationale (fiscalité, crédit) et les relations avec l'extérieur (barrières tarifaires et douanières, politiques de change, investissements étrangers). Enfin, l'Etat peut intervenir grâce à une politique d'allocation de ressources par l'intermédiaire d'une planification formelle ou incitative, de politiques sectorielles et/ou par l'existence d'un secteur public. Cette situation complexe est résumée par B. Chavance : "Les systèmes capitalistes occidentaux dans leur diversité, possèdent tous des mécanismes de coordination imbriqués et complexes, dans lesquels les divers marchés sont soutenus et encadrés par des institutions, des organisations ou des conventions multiples - et évolutives. L'Etat au sens large y joue un rôle actif, certes inégal selon les pays mais essentiel quant à la réglementation publique, la politique économique et la protection sociale" [\(10\)](#) . L'économie de marché ne peut donc fonctionner sans l'Etat, elle en a besoin essentiellement.

1.3. L'économie de marché, le besoin d'Etat.

Sur le plan réel, à des degrés divers, les économies de marché capitalistes sont des économies mixtes où l'Etat et les pouvoirs publics sont toujours présents dans la vie économique et sociale. Comme le souligne R. Boyer(11) , les divers marchés des économies capitalistes ne se sont pas auto-institués mais ont été politiquement et socialement construits. L'interdépendance entre marché et Etat est historiquement et pratiquement vérifiée. Elle ne peut donc être ignorée par la doctrine libérale dans la transition à l'économie de marché. Le marché ne peut donc fonctionner librement que s'il existe, qu'il est soutenu et encadré par l'Etat. Tout dans cette attitude paradoxale vis à vis de l'Etat(12) semble plus relever de l'idéologie que de la prise en compte de la réalité et présente alors de multiples dangers.

Nous avons déjà relevé dans le cas du Tiers-Monde les risques que provoque un désengagement étatique massif (13) et brutal au niveau de la cohésion sociale et de la stabilité générale. Au niveau économique, la remise en cause de la politique des investissements par l'Etat, un secteur privé peu entreprenant, c'est le cas en Algérie, peut se traduire par "une tendance au désinvestissement, ainsi qu'au chômage massif" . Or, la nécessaire restructuration économique, la modernisation des appareils de production exigent plus que jamais la définition et la mise en application concertées par l'ensemble des partenaires économiques avec l'appui de l'Etat d'une stratégie alternative de développement dans un cadre de transparence(14) . De même, le fonctionnement normal de l'économie de marché nécessite un système de communication et d'information statistique, qui relève par définition de l'Etat (15) : "Rien n'est possible sans une information qui fait actuellement défaut dans de nombreux pays en cours d'ajustement" (16) .

Ainsi donc, le rôle de l'Etat dans la mise en oeuvre de l'économie de marché dans les pays en transition s'avère particulièrement nécessaire, voire décisif. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le succès des réformes dans cette perspective dépendent de l'Etat, d'un Etat fort au sens de Myrdal. Les thèses libérales en vogue ces dernières années ne prennent pas en compte que l'économie de marché suppose toute une série de conditions extra-économiques dont l'Etat est le principal maître d'oeuvre et garant. Il n'est pas inutile de rappeler ces conditions. Un cadre légal qui soit en total cohérence avec le fonctionnement du marché. Le droit de propriété doit être garanti et protégé afin d'assurer sa stabilité et rassurer ses titulaires. Les règlements des litiges de toutes sortes doivent se faire dans un cadre de transparence minimum et de respect des lois. Cela suppose un ensemble de règlements et de lois admises par tous, des institutions fortes et impartiales pour les faire fonctionner et appliquer. En particulier, une organisation judiciaire cohérente avec le cadre légal défini par l'Etat et soustraite aux différentes interférences et pressions des groupes et des clans qui seraient constitutifs du pouvoir politique. L'économie de marché nécessite aussi l'existence de cadres compétents et qualifiés dans les différents rouages et mécanismes de l'Etat mais aussi des managers rompus aux techniques de gestion capitaliste des divers marchés (financier, travail), nationaux et internationaux. Le système d'éducation

et de formation, la politique de la recherche scientifique dont l'Etat est l'animateur principal constituent les leviers essentiels pour l'acquisition de ces compétences et expériences.

Enfin, l'économie de marché "suppose un type de société où tous les citoyens sont, du moins sur le plan politique, en mesure de contribuer, par leur comportement économique et social, à la définition des besoins sociaux et à la détermination des orientations générales de l'activité productive" (17). L'économie de marché est donc liée au concept de liberté qui est le fondement de la société civile, distincte et autonome par rapport à l'Etat et qui peut ainsi déployer toute sa cohésion, sa force, son dynamisme et sa créativité. Comme le souligne Barret-Kriegel, l'Etat capitaliste comme Etat de droit est la "seule forme de pouvoir qui autorise l'affirmation de la subjectivité individuelle et l'autonomie de la société civile" (18). A défaut d'une telle société, le marché ne peut être qu'un champ clos d'expression des inégalités sans protection pour les plus démunis, d'actions de destruction de toutes les formes d'organisation non marchandes, des liens traditionnels de solidarité et d'exclusions, de pouvoir sans contrepoids. "Une société qui ne s'est pas constituée en société civile et un Etat qui ne s'est pas transformé en Etat de droit ne peuvent faire place ni à l'aventure de la réalisation effective de la liberté ni à la formation d'une économie de marché" (19).

Le rôle de l'Etat dans la transition à l'économie de marché doit donc être considérable mais au bon niveau. Le problème qui se pose n'est pas d'avoir moins d'Etat mais un Etat différent que celui qui a fonctionné jusqu'ici dans un pays comme l'Algérie. La réforme de l'Etat, sa nécessaire modernisation (20) pour le faire évoluer vers "la forme légale-rationnelle" est résumée par A. Touraine : "La réforme de l'Etat ne peut être réduite à un amaigrissement, à la privatisation des entreprises publiques déficitaires ou mal gérées, bien que de telles mesures soit importantes pour séparer la logique de l'action politique de celle des acteurs économiques. Il s'agit de renforcer l'Etat de droit, mais aussi la qualité de l'administration publique et surtout d'améliorer l'intégration nationale en même temps que la capacité du pays de former un projet national. Toutes ces fonctions définissent un Etat plus "étatique" et plus "national", moins social et surtout moins corporatiste" (21). Les réflexions, analyses et débats de ces dernières années indiquent une évolution notable quant à la problématique de la transition vers l'économie de marché. Le rôle de l'Etat est moins pensé en termes de désengagement que dans le sens d'un meilleur fonctionnement, d'une plus grande rationalité dans ses actions. La Banque Mondiale elle même pose désormais comme préalable à la réforme économique, la réforme en profondeur de l'Etat: "Dans un grand nombre de pays, on reconsidère le rôle de l'Etat dans l'économie, on redéfinit les priorités budgétaires et on réduit la place du secteur public dans les activités commerciales. Pour que cette entreprise réussisse, il faudra améliorer l'outil administratif de l'Etat, et vaincre l'opposition de ceux dont des décennies d'interventions excessives ont servi les intérêts particuliers" (22).

II. ETAT ET SYSTEME ETATISTE EN ALGERIE.

La mise en oeuvre d'une économie de marché est donc difficilement envisageable sans un Etat fort au sens moderne du concept. L'expérience historique le montre assez clairement par ailleurs. Nous venons d'en exposer les principaux arguments et éléments. Ce type d'Etat n'a jamais existé en Algérie même si la structure politique existante en présente toutes les apparences. Il faut plutôt parler dans notre cas de système étatiste.

2.1. L'introuvable Etat moderne en Algérie.

L'Etat moderne peut être défini comme une nouvelle forme d'organisation et d'exercice du pouvoir politique dans une société. Il tente d'apparaître comme distinct de toute forme de pouvoir ou de puissance économique, culturelle, religieuse ou autre en s'identifiant à la notion de service public. Il est contemporain de la Nation, et est intimement lié au développement du capitalisme en Europe et à l'ascension d'une nouvelle classe, la bourgeoisie. Il met en mouvement différents appareils légaux (administration, fiscalité, justice, douane, police, armée, ... etc.) qui emploient un personnel s'identifiant à lui. Son champ d'action est limité dans le cadre d'un territoire mais touche tous les secteurs de la vie économique et sociale des individus et des groupes **(23)**.

Ce nouveau phénomène apparu dans l'Europe dès le 16ème siècle est donc le produit d'un long processus de maturation au sein de sociétés de plus en plus complexifiées et qui connaissent un développement économique important. Cette nouvelle forme politique semble se généraliser à toute la planète, et notamment dans le Tiers Monde après le mouvement de décolonisation. Mais dans ce cas, l'analyse de ce nouvel Etat pose problème au plan théorique **(24)**. L'héritage, en effet, de la pensée classique nous paraît inopérant. En particulier, l'Etat dans les pays sous-développés (notamment en Algérie) a connu sa propre histoire, sa propre dynamique. Dans ce cas, l'Etat émerge à partir de structures économiques, sociales, culturelles, politiques, voire même religieuses propres, différentes: rupture avec la colonisation, articulation dépendante avec l'économie capitaliste mondiale, rôles multiples et "envahissants", etc. C'est en tenant compte de l'ensemble de ces éléments qu'il faut l'appréhender à notre sens.

L'Etat en Algérie est le produit des contradictions sociales, politiques et culturelles de l'Algérie colonisée. Dès l'indépendance, il s'affirme sur une société affaiblie et déstructurée par la domination et l'exploitation coloniales et par la guerre de libération nationale. L'imposition et la domination qu'il exerce sur la société sont justifiées par l'entreprise de modernisation et de développement dont il fait sa mission fondamentale. Le bilan n'est pas à la mesure des objectifs, des attentes ni même des moyens mis en oeuvre et des énergies dépensées. Plutôt qu'un développement par l'Etat on assiste alors au développement de l'Etat lui-même, de ses structures et ses prérogatives.

Mais c'est un Etat qui se différencie de l'Etat moderne même s'il lui emprunte certaines de ses structures, de ses modes d'organisation et de fonctionnement. Au niveau institutionnel, le principe de séparation des pouvoirs (législatif, judiciaire et exécutif) a toujours été retenu. Mais dans la réalité et dès l'indépendance, les instances législative et judiciaire sont purement formelles. Dans la pratique, le pouvoir réel, déterminant, s'est toujours exercé en dehors des structures et institutions officielles, apparentes, affichées. Il se loge plutôt dans des cercles restreints, des cénacles, des groupes informels mouvants dont les membres se recrutent au sein des services de sécurité, la haute hiérarchie militaire et de certaines administrations et organismes de l'Etat.

L'Etat algérien ne correspond pas au modèle de l'Etat capitaliste occidental. Il n'est pas le produit des contradictions inhérentes au capitalisme. Il est exogène à la société locale qu'il marginalise. Il ne résulte pas non plus de "l'émancipation préalable de la propriété privée du Capital" (25) . Il monopolise à son niveau la majeure partie des moyens de production et d'échange. Au niveau politique et jusqu'à la tentative d'ouverture opérée après octobre 1988, c'est lui qui dicte la ligne de conduite. Il continue depuis de délimiter le champ d'évolution et d'expression des pratiques politiques. Les rapports qui s'établissent entre l'Etat et la société sont d'une autre texture, d'une autre nature. L'Etat ne constitue pas une sorte de synthèse idéalisée d'une société civile existante. Bien au contraire, il s'impose comme "l'agent d'une synthèse, de la synthèse, dans la plupart des cas d'une société civile profondément hétérogène, aussi bien en elle-même que par rapport à l'Etat" (26) . Ainsi, en Algérie, c'est l'Etat qui joue un rôle fondamental dans le façonnement de la société. Celle-ci se structure à partir de ses articulations avec lui, suit les développements de celui-ci. Bien sûr, l'Etat n'opère pas dans un champ vierge, en rapport à une société qui serait totalement passive (27) . En fait, l'Etat agit dans un cadre social avec les aspirations, les ambitions et les intérêts des individus et des groupes, avec leurs propres pratiques socio-politiques et culturelles, leurs représentations du politique et du pouvoir.

L'Etat en Algérie n'est donc ni une abstraction, ni une entité juridique mais le site permanent de la lutte entre différentes forces, individus et clans aux intérêts contradictoires qui utilisent leurs positions et les différents appareils, dans le cadre de stratégies conformes à leurs intérêts respectifs. C'est que l'Etat est le lieu de l'accumulation et des privilèges, le point de rencontre de tous les rentiers et prédateurs. La question de son contrôle devient essentielle amenant les groupes dominants à entrer en conflit et à s'affronter parfois violemment et de façon sanglante.

C'est cet Etat qui s'impose progressivement à la société jusqu'à vouloir devenir son tuteur patenté. Les différents appareils qui le composent sont transformés en appareils privés des intérêts dominants contrairement au système capitaliste où l'Etat doit être relativement séparé de la classe dominante et revêtir "la forme d'un appareil public impersonnel, détaché de la société" (28) . Le cas algérien n'est

cependant pas un retour à certaines formes politiques anciennes comme le féodalisme. Il se caractérise par l'émergence de nouveaux groupes qui tentent de maîtriser les différents appareils, gérer à leur profit le patrimoine public comme un patrimoine privé et imposer à la société le rapport politique. Dans le cas algérien, l'Etat ne doit pas être perçu à partir de l'économique, où il est dominant, puisqu'il est dominant partout. Ou plus encore, l'Etat ne doit pas être perçu à travers ses "présences" dans tel ou tel secteur de la vie sociale, mais en tant qu'il se veut constitutif de ces secteurs et des rapports y afférent. Le problème donc n'est pas seulement que l'Etat est partout, mais qu'il veut s'occuper de tout, tout contrôler, tout construire, tout faire. Ce nouveau type d'Etat, au delà de son appréhension, de son analyse en tant qu'il est, doit être perçu dans ses rapports avec la société dans son ensemble (économie, politique, culture, structure sociale), car il est à la base d'un nouveau système économique et social. Un système qui se caractérise par l'omniprésence de l'Etat et de sa tendance à avoir la mainmise sur l'ensemble des activités et des corps sociaux. A partir de l'Etat et grâce à ses appareils et structures se nouent de nouveaux rapports économiques et sociaux. Progressivement se met en place un nouveau système économique et social, le système étatiste où tout rapport social doit nécessairement et obligatoirement prendre la couleur politique, s'imprégner de la froideur de l'Etat. Dans le cas algérien, le système étatiste se caractérise par les éléments suivants: un régime politique fondamentalement autoritaire ; une organisation globale de la société (économie, politique, culture, ...etc.), des rapports sociaux par et autour de l'Etat ; le fondement et la mise en place de nouvelles inégalités sociales fondées essentiellement sur le rapport politique, le rapport à l'Etat.

2.2. L'étatisation de l'économie.

La place que tient cette forme politique, que nous appelons Etat, dans l'économie est sans égale. Tous les grands moyens de production et d'échange sont étatisés dès les premières années de l'indépendance. Toutes les activités économiques sont encore largement régies, administrées par l'Etat. Même les sphères économiques privées, le capitalisme local demeurent dans une large mesure dépendants de l'Etat.

Le secteur économique étatique constitue le secteur dominant de l'économie algérienne. Sa constitution se fait à partir de quatre canaux principaux: l'héritage d'un important secteur public colonial, la main mise de l'Etat sur l'autogestion agricole et industrielle, la nationalisation des actifs étrangers, enfin l'élargissement de cette base économique par les investissements publics durant la décennie 1970. De plus, l'Etat détient le monopole sur le système monétaire et financier et partiellement sur le commerce extérieur.

Dans ce cas, la question ne se pose pas en termes d'intervention de l'Etat dans l'économie et les autres activités sociales. L'Etat n'est pas en phase d'extériorité, même relative comme dans le système capitaliste, des champs économiques et sociaux auxquels il vient se greffer. Il ne doit pas être perçu à partir de son rôle et de sa place dans

tel ou tel secteur de la vie économique et sociale qu'il vient régir et réglementer. Pour nous, et l'exemple algérien en est une parfaite illustration, l'Etat se veut et il est constitutif des différents secteurs de la vie économique et sociale, ainsi que des rapports y afférent. Plus exactement l'Etat joue un rôle fondamental dans le façonnement de la société. Celle-ci se structure à partir de ses articulations avec lui. Dans ces conditions, l'articulation entre l'économique et le politique niée ou cachée partiellement dans le système capitaliste apparaît au grand jour dans notre système, le système étatiste . Dans le capitalisme, la logique économique est dominante, transcendant toute autre logique, y compris politique. Dans le système étatiste(29) , c'est la logique politique, la logique du pouvoir qui s'impose à toute activité sociale, y compris l'économique. Plus encore, l'économique dans ce cas n'est pas seulement en situation de subordination politique, il joue un rôle éminemment politique(30) au moins à trois niveaux: le développement économique, la gestion du patrimoine public et la politique sociale.

A ce propos et jusqu'à la fin des années 1980 le pouvoir politique n'a cessé de se servir de l'économie, des entreprises et structures étatiques pour tenter d'atténuer les contradictions sociales et politiques qui agitent la société et qui menacent la stabilité du système. Pendant près de deux décennies, une sorte de "contrat social" tacite régit les rapports entre l'Etat et la société. Celle-ci est demeurée pragmatique, attachée à la satisfaction de certaines de ses aspirations fondamentales. L'Etat, de son côté, a toujours veillé à ce que ce "contrat" ne soit pas rompu, que l'écart entre les aspirations des populations et les frustrations générées par les inégalités et les injustices sociales et politiques n'aboutissent pas à un mécontentement social et/ou à une remise en cause du pouvoir politique. A cet effet, les entreprises étatiques et les administrations sont sommées d'employer des sureffectifs pour limiter la pression du chômage. La plupart des entreprises étatiques sont maintenues en activité alors que leur situation financière est catastrophique. Les prix des produits de consommation courante sont subventionnés par le budget de l'Etat pour soutenir le pouvoir d'achat des couches défavorisées et éviter leur mécontentement.

Le développement depuis l'indépendance d'un imposant secteur économique étatique, exclusif dans certaines branches, n'a pas empêché l'existence et le développement constant d'un secteur privé local. La particularité de ce secteur est qu'il s'est lui-même constitué, développé et consolidé dans le cadre du système économique dominant, à l'ombre de l'Etat, grâce à lui. Le rôle de l'Etat dans la constitution de la base économique du capital privé est indéniable: marché local en expansion permanente, protectionnisme, marchés publics, etc. Ce qui lui permet de réaliser des bénéfices importants dont une infime partie sert à la constitution du capital fixe (31) .

Au niveau social, des relations privilégiées unissent le secteur privé local à l'Etat et ses agents et qui "lui permettent tout en acceptant officiellement le cadre légal, d'en contourner certaines dispositions et d'en obtenir avantages et passe-droits" (32) . D. Liabès évoquait pour

sa part la constitution de véritables "rentes de situation" qu'on ne peut réduire à la puissance matérielle des entreprises, mais qui sont à rapporter à "la matérialisation d'un capital relations qui lui, obéit à une autre logique" (33). Enfin, les entreprises privées constituent un champ de reclassement de certaines catégories issues des appareils de pouvoir qui mettent à profit leurs positions dans les différents rouages de l'Etat et assurer ainsi leur avenir matériel, celui de leurs familles et clientèles..diverses.

2.3. Une société dépendante de l'Etat.

La place de l'Etat dans la sphère économique est donc sans égale. Le champ politique, malgré l'ouverture de la fin des années 1980, reste dominé par l'Etat et ses multiples appareils de contrôle. La société elle-même est recouverte par la chape étatique, et on ne peut parler dans ces conditions de société civile opposée à l'Etat ou du moins séparée et indépendante de lui.

C'est la société qui suit les développements de l'Etat. Celui-ci joue un rôle fondamental dans son façonnement. L'ensemble de la société est structuré à partir de ses articulations avec l'Etat. Des rapports complexes se nouent entre l'Etat et la société, engendrant une combinatoire spécifique, une articulation de l'ensemble de la société à partir et autour de l'Etat. L'intrusion progressive de l'Etat, son ingérence dans les affaires de la société vont aller si loin, si profondément que c'est lui qui dessine, dans une large mesure, les contours et les fondements de l'organisation sociale.

Ce processus qui apparaît à l'indépendance s'accélère et s'approfondit avec le coup d'Etat du 19 Juin 1965 où l'"hymne à l'Etat" (34) devient la règle. Le projet de Boumedienne est d'ailleurs "un système cohérent de secteurs qui couvrent toutes les activités nationales et prolongent leurs ramifications dans les endroits les plus reculés de notre pays répercutant la présence et la sollicitude de l'autorité de l'Etat à l'instar du corps humain dont le système vasculaire véhicule et insuffle la vie jusqu'en ses plus ultimes extrémités" (35). Cette démarche aboutit à la mise en place progressive du système étatiste où la société est soumise à l'ordre étatique. Dans ce cas la société dite civile est, dans une large mesure, recouverte par l'Etat. Elle dépend ainsi que les rapports sociaux de son autorité. L'Etat fait en sorte que chaque agent, pour quelque activité que ce soit, passe par lui. Celui-ci ne se présente pas comme un simple partenaire social. Il est plus que cela, agent lui-même, il s'impose comme une médiation obligatoire entre les différents agents et groupes sociaux. Ceux-ci se soucient principalement de rechercher appuis, soutiens, postes dans les différents appareils de l'Etat, centres du pouvoir réel, nécessaires à toute ascension, promotion et privilèges sociaux. La généralisation de ce schéma conduit à la constitution de chaînes personnelles dont l'axe fondamental de regroupement est l'Etat. L'organisation sociale apparaît alors comme une superposition de "parapluies" protecteurs portés par les membres des différents appareils et organismes de l'Etat, protégeant ainsi proches, amis, collaborateurs, clients, alliés,... etc. Dans la

nouvelle organisation sociale algérienne, le système de parenté, la région, le clan jouent un rôle essentiel dans l'articulation des différentes chaînes. En l'absence de statuts précis, de lois, de règlements la régissant, cette organisation sociale repose de façon généralisée sur un système de transactions, de marchandages, d'équilibrations entre les différentes composantes du pouvoir d'Etat. L'instabilité de ce type d'organisation est chronique. Car, en effet, les transactions peuvent ne pas aboutir, les équilibrations peuvent être remises en question à tout moment et rompues ainsi à chaque fois. Il peut arriver qu'un membre influent et protecteur soit éliminé de l'appareil d'Etat, et c'est alors toute sa "chaîne" de protégés, de clients, de parents, etc., qui se retrouve "découverte", dans l'obligation de trouver un autre "protecteur" sous peine de disparaître et perdre ainsi ses avantages et ses privilèges.

Les normes sociales, les valeurs culturelles et les comportements sociaux qui fondent ou régissent la société portent la marque de l'Etat, de son poids écrasant. Ils perpétuent et renforcent une culture et des traditions sociales et politiques marquées par l'interventionnisme et la pression étatique sur la société à travers les siècles. L'étape de la colonisation a été la plus lourde et la plus caractéristique de cet état de fait. La violence et la domination coloniales (spoliations, expropriations, mise au travail forcée...etc.) sont des actes politiques vécus par la société algérienne en tant que tels. Celle-ci n'a connu le capitalisme qu'à travers le prisme politique, que médiatisé par l'Etat colonial. Le rapport au colon est intériorisé comme un rapport politique avant d'être économique ou social. L'exploitation et les inégalités sociales sont la résultante de la domination exercée d'abord par l'Etat avant d'être celle du colon. Au sortir de la guerre, la société algérienne est profondément marquée par ce type de rapport et aspire à ce que l'indépendance aboutisse à son inversion. La colonisation française a été extrêmement brutale, menée par un Etat colonial autoritaire et répressif. La guerre de libération nationale a elle aussi été particulièrement dure et meurtrière. La société algérienne en sort traumatisée et affaiblie. Deux sentiments marquants vont la caractériser. Un esprit égalitariste très fort et l'attente de l'Etat. Les Algériens ont vécu l'épreuve coloniale collectivement. Celle-ci n'a épargné que peu d'entre eux, laminant toutes les catégories sociales. La déstructuration de la société a été quasi totale. La différenciation sociale demeure peu marquée parmi les autochtones. La lutte de libération nationale qui a rassemblé l'immense majorité d'entre eux va encore plus renforcer le sentiment de fraternité et de justice. A l'indépendance, le nouvel Etat indépendant est perçu par la société algérienne comme le rédempteur et le garant de l'équité. Celui qui doit guérir tous les maux, effacer toutes les frustrations causés par l'Etat colonial, satisfaire tous les besoins et promouvoir l'égalité entre citoyens. Les Algériens dans leur grande majorité aspirent à un "Etat-Providence" qui leur ferait oublier la domination et l'exploitation passées, supprimer les inégalités et bannir les injustices. La dignité doit être garantie et le bien-être pour tous assuré. Tous les biens et services dont les Algériens ont été privés ou dépossédés: terre, travail, logement, santé, culture, savoir, pouvoir politique, etc., le nouvel Etat indépendant se doit de les leur restituer ou apporter. Cette attente et cette sollicitude vis à vis de l'Etat constituent un puissant facteur de

légitimation de l'Etat lui-même et de l'action de développement qu'il se doit d'initier.

L'Etat ne représente donc pas seulement le symbole de l'indépendance nationale, sa concrétisation institutionnelle, il est comme "investi" par la société de la tâche de développement et d'égalité économiques, sociaux et culturels auxquels elle aspire. Fort de cette "mission", l'Etat ne cesse d'étendre ses prérogatives, sa mainmise et son contrôle sur toutes les activités économiques et sociales. Les années 1970 qui correspondent à la période des plans de développement ont été les plus marquées par cette démarche. Les citoyens attendent tout de l'Etat (travail, logement, santé, instruction, culture et jusqu'aux loisirs). Le large éventail de la demande sociale sans cesse croissante place les citoyens dans une position d'éternels assistés de l'Etat. Et lui en quête perpétuelle de ressources à redistribuer aux différentes catégories sociales. La société est alors dépossédée de toute dynamique propre, de toute initiative et de toute autonomie.

2.4. Les mécanismes d'enrichissement dans le système étatiste.

L'organisation sociale qui se met en place en Algérie par et autour de l'Etat est inégalitaire dans son essence et ses fondements. C'est donc du côté de l'Etat, du pouvoir politique qu'il faut rechercher l'origine et les modalités de différenciation sociale, de constitution des groupes sociaux. L'Etat devient le lieu de production et de reproduction d'un nouveau groupe dominant, un groupement d'intérêts. Le mode de recrutement de ses agents ne se fait pas sur la base de la compétence, du savoir, du mérite, mais plutôt sur la base du clientélisme, de l'esprit de clan ou de région. Les individus qui accèdent à des postes dans les structures étatiques, les fonctionnaires n'ont pas à l'esprit, en règle générale, le service de l'Etat, mais comment s'en servir pour satisfaire leurs intérêts personnels, ceux de leur groupe ou de leur clan. Les divers phénomènes de détournement de l'action publique à des fins privées, assimilés à la corruption, sont aujourd'hui dénoncés par la Banque Mondiale qui considère que la moralisation est une des conditions de l'action de développement.

En règle générale, la corruption est définie comme une faute morale ou un dysfonctionnement, une dérive dans le fonctionnement normal et régulier des institutions, des structures et des mécanismes économiques, administratifs et politiques (36). L'analyse économique d'une façon globale la considère comme un phénomène marginal non susceptible d'être appréhendé en tant que tel. Elle est souvent assimilée aux vols, aux détournements de fonds publics, aux pratiques et activités délictueuses. Pourtant, les revenus et les capitaux qui transitent par les circuits et réseaux de la corruption dans les pays du Tiers-Monde sont faramineux. En vérité, les sommes détournées sont impossibles, du moins difficiles, à évaluer, mais le phénomène a pris une telle ampleur qu'il n'est plus possible de le nier ou même de le minimiser. La corruption doit donc être analysée comme une caractéristique fondamentale du système étatiste. Comme le souligne J.F. Bayart, quand "potentiellement, toute décision relevant de la

souveraineté de l'Etat donne matière à gain, d'un contrôle fiscal à une vérification technique, de la signature d'une nomination ou d'un marché à l'octroi d'un agrément industriel ou une licence d'importation" (37) , il n'est plus possible de réduire le phénomène à un anachronisme dans le fonctionnement de l'Etat et de ses institutions. Quand la position dans l'Etat devient potentiellement et pratiquement génératrice de corruption, celle-ci doit être analysée comme un mode majeur du fonctionnement du système économique et social (38) . La multiplication des actes de détournement de l'action publique à des fins privées, leur diversité, la multiplicité des agents qui y sont directement mêlés nous poussent à avancer que la corruption n'est ni un phénomène marginal, ni secondaire. Il ne peut non plus être considéré comme une déviance sociale qu'il convient de traiter par une morale répressive. La corruption ne constitue pas une exception mais la règle, le mode de fonctionnement régulier et normal du système étatiste lui-même.

A la base de la corruption il y a la monopolisation du pouvoir politique et sa détention par un groupe social restreint, des éléments essentiels dans les processus d'accaparement des ressources et d'enrichissement. L'accumulation politique est fondamentale, elle prime sur l'économique, "le volume des richesses concentrées entre les mains de la classe politico-administrative est théoriquement de peu d'importance au regard de la concentration du pouvoir lui-même" (39) . Cette situation n'est possible qu'en l'absence de tout contrôle par des institutions et organismes étatiques indépendants du pouvoir politique et/ou de contre-pouvoirs émanant de la société. L'organisation sociale par et autour de l'Etat imposée par le pouvoir politique va générer et généraliser la corruption comme mode régulier du fonctionnement du système économique et social dans son ensemble. Les recours à l'Etat se multiplient et deviennent impératifs. Tout se passe comme si l'Etat mettait en place un système de barrières ou de péages obligatoires et payants. Ainsi, celui qui occupe une charge publique et quel que soit son niveau de responsabilité ou de hiérarchie va vouloir monnayer une décision, exiger de son vis à vis le prix de son accord. La détention d'une part de la puissance publique symbolisée par l'Etat est donc le premier niveau de la pratique corruptrice. Bien sûr le bénéfice tiré de cette pratique dépend du niveau de hiérarchie dans lequel se situe le bénéficiaire.

L'exercice du monopole politique ne suffit pas en lui-même. Pour que la pratique corruptrice puisse s'opérer, il faut que le pouvoir d'Etat exerce son monopole ou son contrôle sur l'ensemble des ressources économiques et financières de la nation. L'histoire politique et économique de l'Algérie indépendante est marquée par cette volonté de l'Etat de conserver un large patrimoine public. Même les réformes économiques n'ont pas réussi à infléchir sensiblement cette tendance. La propriété étatique, en principe propriété de la nation gérée en son nom par l'Etat, sert ici d'artifice, de leurre juridique masquant une appropriation privée par les tenants du pouvoir d'Etat. La division entre domaine public et domaine privé qui fonde les sociétés capitalistes occidentales est plus théorique que réelle dans le cas qui nous occupe. La distinction n'est pas opératoire dans un système où le domaine public est souvent confondu par les tenants du pouvoir avec le

domaine privé. Il perd alors son caractère public sans pour autant être privé au sens que recouvre ce terme.

L'économie dans un système de corruption est structurée autour d'une multiplicité de rentes. Des rentes artificielles créées par la régulation étatique de l'économie et de la société. Elles constituent autant d'occasions pour les groupes et agents sociaux qui les détiennent ou les maîtrisent d'en tirer profit et de bénéficier des privilèges qui leur sont liés. La rente pétrolière et l'endettement extérieur ont été de puissants facteurs de développement et d'extension de la corruption depuis les années 1970. La relation corruptrice se généralise à toute la société même quand l'Etat n'est pas directement impliqué. Elle devient une conduite sociale partagée par une pluralité d'agents sociaux(40) . Pas seulement ceux liés directement à l'Etat. Dans un système de privations diverses, de pénuries chroniques de produits et de services essentiels, la fonction corruptrice concerne tous ceux qui à un quelconque niveau de la société et de l'Etat peuvent monnayer leur position, tirer profit d'une ressource matérielle ou symbolique rare ou rendue comme telle, dispenser une faveur.

La corruption constitue le moyen essentiel de captation des revenus de la rente par les membres du groupement d'intérêts qui ont réussi à privatiser l'Etat et le faire fonctionner dans le sens de leurs intérêts. La corruption est inhérente à une économie de rente et à un type d'Etat prédateur. Elle est foncièrement anti-productive et s'accommode mal d'une économie régulée par le marché et produisant des biens et services en abondance. Et dans le cas d'une libéralisation brutale sans garde-fous et surtout sans mécanismes de marché fiables ni institutions étatiques d'encadrement, il y a accroissement du phénomène. La corruption instrumentalise alors la marchandisation et la libéralisation de l'économie comme on a pu le voir dans le cas algérien avec le développement du marché parallèle, du double système des prix, etc. (41) . L'économie de marché devient alors un moyen de "blanchiment" et de recyclage de l'argent accumulé grâce à la corruption. En grande partie exogènes par leur origine, les revenus tirés de la corruption sont en règle générale réexportés à l'étranger où ils sont investis dans des activités de service (Hôtellerie, restauration) et dans l'immobilier. La perspective de rapatriement volontaire de ces capitaux a toujours été écartée malgré de nombreuses sollicitations par les gouvernements de ces dernières années. Au niveau social, la corruption est inhérente à l'organisation étatique de la société. La médiation étatique entre les différents agents sociaux, la structuration sociale sous forme de chaînes de clientèles verticales prenant appui sur un responsable ou un groupe détenant une part de pouvoir politique renforce et développe la relation corruptrice.

Le groupement d'intérêts détenant le pouvoir d'Etat est structuré sous forme de clans, de factions, de "barons" au poids politique différencié dont le souci principal est de mettre à profit leurs positions respectives dans les appareils et structures étatiques à des fins d'enrichissement. Par son mode d'organisation et ses règles de fonctionnement: solidarité de groupe et règlements de compte sanglants, code

d'honneur et lutte à mort pour le pouvoir enrichissant, cohésion et purges régulatrices, le groupement d'intérêts dominants présente de fortes similitudes avec l'organisation mafieuse (42). Principal animateur de la dynamique corruptrice, il constitue le principal obstacle à toute réforme économique qui déstabiliserait son pouvoir et remettrait en cause les intérêts et les privilèges qui y sont attachés.

CONCLUSION.

Pour l'idéologie libérale, malgré quelques infléchissements, l'économie de marché est un mouvement naturel et spontané que l'intervention de l'Etat ne peut que contrarier ou compromettre. La question de l'Etat n'est posée qu'en termes de limitation de ses rôles et prérogatives au niveau économique et social. Or l'expérience historique des pays capitalistes occidentaux tend plutôt à appuyer la thèse d'un interventionnisme étatique mesuré, nuancé, spécifique à chaque situation socio-historique, mais réel. Le problème nodal qui nous paraît alors conditionner tous les autres dans la transition à l'économie de marché est le rôle de l'Etat.

L'expérience algérienne de réforme le confirme largement. Puisque l'Etat moderne qui pourrait accompagner la transition à l'économie de marché est absent. De plus, ce qui fait office d'Etat et qui se réduit à un conglomérat d'intérêts contradictoires, constitue le principal obstacle au changement et à la mutation du système économique et social, à l'évolution vers une économie de marché.

L'Etat, dont il faut bien sûr définir les contours, les principes d'organisation et de fonctionnement des institutions et mécanismes constitue un élément majeur et dynamique dans le processus de transition à l'économie de marché. Son rôle ne doit pas être pensé en termes de désengagement mais dans le sens d'un meilleur fonctionnement, d'une plus grande rationalité dans ses actions. La réforme en profondeur de l'Etat, sa nécessaire modernisation pour le faire évoluer vers "la forme légale-rationnelle" devient alors incontournable.

Références bibliographiques

ANDREFF W, 1987. «Le modèle d'industrialisation soviétique: quelles leçons pour le Tiers-Monde?», *Tiers-Monde*, N°110.

ANDREFF W, Lavigne M, 1985. «La réalité socialiste», *Economica*.

ASSELAIN J.C, 1981. «Plan et profit en économie socialiste », *FNSP*.

AZAM J.P, MORISSON C, 1994. «La faisabilité politique de

l'ajustement en Côte d'Ivoire et au Maroc », *OCDE*.

- BADIE B, 1984. «Le développement politique », *Economica*.
- BANQUE MONDIALE, «Rapport sur le développement dans le monde, de 1986 à 1997 ».
- BARRET-KRIEGEL B, 1980. *L'Etat et les esclaves*, Calman-Lévy.
- BATAILLON C, 1977. *Etat, pouvoir et espace dans le Tiers-Monde*. PUF.
- BAYART J.F, 1983. «La revanche des sociétés africaines». *In politique africaine n°11*.
- BAYART J.F, 1991. *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*, Fayard.
- BEAUD M, 1981. *Histoire du capitalisme; 1500-1980*, Seuil.
- BEAUD M, 1985. *Le socialisme à l'épreuve de l'histoire, 1800-1981*. Seuil.
- BELLON B, ET ALII, 1994. «L'Etat et le marché», *Economica*.
- BOURGUIGNON F, ET MORISSON C, 1992. *Ajustement et équité dans les pays en développement, une approche nouvelle*, OCDE.
- BOYER R, 1993. *La grande transformation de l'Europe de l'Est: une lecture régulationniste*, préface à l'édition japonaise de l'ouvrage de R. Boyer et T.Yamada: La grande transformation du socialisme,
- BRADFORD C.I, JR. 1994. *Repenser l'Etat en Amérique Latine*, OCDE.
- CHAVANCE B, 1993. «Du socialisme au capitalisme, difficile transition pour les pays de l'Est», *In Sciences humaines*, N°3, nov.
- CHAVANCE B, 1992. *Les réformes économiques à l'Est, de 1950 aux années 1990*, Nathan.
- CLASTRES P, 1978. «*La société contre l'Etat* », Minuit.
- DILLON SOARES A, 1981. «Le nouvel Etat en Amérique Latine», *In Revue de l'Institut de Sociologie de Bruxelles*, N° 1-2.
- DU BOIS DE GAUDUSSON J, 1984. «Crise de l'Etat interventionniste et libéralisation de l'économie», *In Revue juridique et politique*.
- DRACH M, 1984. «*La crise dans les pays de l'Est* », La Découverte.
- FONTAINE J.M, 1989. «Les programmes du FMI pour l'Afrique: un point de vue critique», Tiers - Monde, janvier-mars.
- GEMDEV, 1994. «*L'intégration régionale dans le monde*», Karthala.
- GUILLAUMONT P, 1985. Croissance et ajustement. Les problèmes de l'Afrique de l'ouest, *Economica*.

HUGON P, 1990. «Aspects méthodologiques et comparatifs des PAS», *In Cahiers du GEMDEV, (GEMDEV-IMEMO), septembre.*

HUSSEIN M, 1989. Versant sud de la liberté, *La Découverte.*

JACQUEMOT P, 1988. «La désétatisation en Afrique sub-saharienne, enjeux et perspectives», *In Tiers-Monde, n° 114, Avril-juin.*

JACQUEMOT P, 1983. «Le proto-Etat africain», *In Tiers-Monde, N°93, janvier-mars.*

KAZANGACIL A, 1985. *L'Etat au pluriel*, Unesco/Economica.

KORNAI J, 1984. *Socialisme et économie de la pénurie*, Economica.

LAUTIER B, 1992. *L'Etat et l'informel*, L'Harmattan.

LAVIGNE M, 1994. *Les capitalismes à l'Est. Un accouchement difficile*, Economica.

LAVIGNE M, 1992. «Du plan au marché: quelle économie pour le 21ème siècle?», *In Economies et sociétés, n°44, avril-mai.*

LEFEBVRE H, 1976. *De l'Etat*, 4 vol, 10/18.

LEW R, 1986. «Economie et politique de la réforme en Chine», *In Tiers-Monde, N°108, octobre - décembre.*

MARCZEWSKI J, 1988. «Les conditions d'efficacité des réformes dans les pays socialistes», *In Revue d'études comparatives Est-Ouest, N°4.*

MATHIAS G, SALAMA P, 1983. *L'Etat surdéveloppé, des métropoles au Tiers-Monde; Maspero-La Découverte.*

NAGELS J, 1990. «La dialectique Etat/marché dans les pays d'Europe centrale et orientale en voie de transition systémique vers l'économie de marché», *In Revue Politiques et Management Public, N°3, vol.8, sept.*

O'DONNELL G, 1980. «Formation historique comparée de l'appareil étatique dans le Tiers-Monde et changement socio-économique», *In Revue internationale des sciences sociales, UNESCO, juin.*

ROCCA J.L, 1993. *La corruption*, Syros.

SALAME G, 1994. *Démocraties sans démocrates*, Fayard.

SAPIR J, 1990. *L'économie mobilisée*, La découverte.

VÉGA L.M, 1978. *La révolution par l'Etat*, Payot.

VERGOPOULOS, K., 1983. «L'Etat dans le capitalisme périphérique», *Tiers-Monde n° 93, janvier - mars.*

VIEILLE P, 1984.«L'Etat périphérique et son héritage», *In Peuples*

- VIEILLE P, 1975. La féodalité et l'Etat en Iran, Anthropos.
- ABBAS F, 1984. L'indépendance confisquée, Flammarion.
- ABDOUN R, 1993. «L'économie algérienne à l'épreuve de l'ajustement structurel», *In Naqd, janvier-mars*.
- ABDOUN R, 1989. «Le partenariat étranger», *In Mondes en développement n° 67*.
- ADDI L, 1994. *L'Algérie et la démocratie*, La Découverte.
- ADDI L, 1990. *L'impasse du populisme*, ENAL.
- AHDJOU DJ A, 1991. *Algérie, Etat, pouvoir et société (62-65)*, Arcantère.
- BENAMROUCHE A, 1995. «Etat, conflits sociaux et mouvement syndical en Algérie (1962-1995)». *In Monde arabe, Maghreb, Machrek, N° 148*.
- BENISSAD H, 1997. «Le Plan d'ajustement structurel», *In Confluences Méditerranée, n°23*.
- BENISSAD H, 1991. *La réforme économique*, OPU.
- BOUKHOBZA M, 1992. Octobre 1988. *Evolution ou rupture ?* (ed) Bouchene.
- BOUYACOUB A, 1997. «L'économie algérienne et le PAS», *In Confluences Méditerranée n°21*.
- BRAHIMI A, 1991. *L'économie algérienne*, OPU.
- CHALABI E.H, 1989. *L'Algérie, L'Etat et le droit*, Arcantère.
- CHAREF A, 1994. *Algérie, le grand dérapage*, ed de l'Aube.
- CHEVILLARD N, 1995. *Algérie, l'après guerre civile: évaluer les chances de paix et anticiper la croissance*, (ed) Nord-Sud Export.
- CHIKHI S, 1986. «Le travail à l'usine», *In les Cahiers du CREAD*.
- CORM G, 1993. «La réforme algérienne, une réforme mal-aimée ?», *In Maghreb-Machrek, n° 139, janvier-mars*.
- DAHMANI A, 1999. *L'Algérie à l'épreuve. Economie politique des réformes (1980-1997)*, L'Harmattan.
- DAHMANI A, 1985. *Contribution à l'étude d'un nouveau type d'Etat dans le Tiers-Monde: le cas algérien*, Thèse de 3^e cycle, Paris VIII.
- EL KENZA, 1989. *L'Algérie et la modernité*, CODESRIA.

FONDATION ST SIMON (Notes de la), Comprendre l'Algérie, Juillet 1995.

GHALIOUN B, 1991. *Le malaise arabe. L'Etat contre la nation, La Découverte.*

GOUMEZIANE S, 1994. *Le mal algérien, Economie politique d'une transition inachevée, 1962-1994, Fayard.*

GOYTISOLO J, 1994. *L'Algérie dans la tourmente, La nuée bleue.*

HAKIKI F, SAKER A, 1989. La régulation économique en Algérie, *In les Cahiers du CREAD n°18.*

HARBI M, 1992. *L'Algérie et son destin. Croyants ou citoyens, Arcantère,*

HENNI A, 1991. *Essai sur l'économie parallèle, cas de l'Algérie, ENAG.*

HERMASSI E, 1975. *Etat et société au Maghreb, Anthropolos.*

HIDOUCI G, 1995. *Algérie, la libération inachevée, La Découverte.*

HUSSEIN M, 1989. *Versant sud de la liberté, La Découverte.*

LAACHER S, 1985. *Algérie : réalités sociales et pouvoir, L'Harmattan.*

LACHERAF M, 1965. *Algérie, nation et société, Maspero.*

LAKEHAL M, 1992. *Algérie, de l'indépendance à l'état d'urgence, Larmises - L'Harmattan.*

LAMCHICHI A, 1991. *L'Algérie en crise, L'Harmattan.*

LECA J, «*Etat et société en Algérie*», (ed) Bassma Kodmani-Darwish.

LECA J, 1982. «Un Etat victime de son succès», *Autrement, n°38.*

LECA J, 1990. *Maghreb: les années de transition.* Ifri, Masson.

LECA J, LEVEAU R, 1993. «*Démocratie, politiques économiques et demandes sociales, In Monde arabe, Maghreb, Machrek, N° 139, janvier-mars*

LECA J, VATIN J.C, 1975. *L'Algérie politique, institutions et régime, FNSP,*

LEVEAU R, 1993. *Le sabre et le turban, F. Bourin.*

LEVEAU R, 1989. «*Eléments de réflexion sur l'Etat au Maghreb*», *In Annuaire d'Afrique du Nord, Paris, CNRS.*

LIABES D, 1986. «*Rente, légitimité et statut quo: quelques éléments de réflexion sur la fin de l'Etat-Providence*», *In Les Cahiers du CREAD, n° 6,*

LIABES D, 1982. *Naissance et développement d'un secteur privé industriel en Algérie*, Thèse en sociologie, Aix-Marseille.

NAIR S, 1982. «Algérie, 1954-1982 : Forces sociales et blocs au pouvoir», *In Les Temps modernes*, N°.423, juillet-août.

NAIR S, 1981. «Pouvoir politique et formes de rationalité», *In Soual*, N°1.

PROVOST L, 1997. «Algérie, entre l'oubli et le rejet», *In Esprit*, janvier.

PROVOST L, 1996. *La seconde guerre d'Algérie*, Flammarion,

ROUADJA A, 1994. *Grandeur et décadence de l'Etat algérien*, Karthala,

SAYAD A, 1980. «Le concept de classe sociale, ses usages et son application aux sociétés économiques dites sous-développées», *In Les classes moyennes au Maghreb*, (ouvrage, collection, CRESM-C.N.R.S.)

TAIBOUNI A, 1995. «Réforme économique et ajustement structurel en Algérie», *In Alternatives Sud*, Vol II.

VATIN J.C, 1974. *L'Algérie: politique, histoire et société*, FNSP.

DE VILLIERS G, 1987. *L'Etat démiurge, le cas algérien*, L'Harmattan.

YEFSAH A, 1982. *Le processus de légitimation du pouvoir militaire et de la construction de l'Etat en Algérie*, Anthropos.

ZARTMAN W, 1984. «L'élite algérienne sous le Président Chadli Bendjedid», *In Maghreb - Machrek*, N°106.

ZARTMAN W, 1973. «Armée et politique en Algérie», *In Annuaire d'Afrique du nord*, CRESM-CNRS.

ZOUAIMIA R, 1990. «Le droit économique dans la régulation en Algérie», *Revue africaine de droit international et comparé*, vol. 2, n° 1, mars.

ZOUAIMIA R, 1989. *L'ambivalence de l'entreprise publique en Algérie*, RAJSEP, Mars.

Notes

(*) Professeur associé à Paris Sud. Auteur de "l'Algérie à l'épreuve. Economie politique des réformes (1980-1997)". Paris, L'Harmattan, 1999.

(1) J. Bonvin "Quelques remarques préliminaires", dans C. Bradford. Jr., (ed), *Repenser l'Etat en Amérique-Latine*, OCDE, 1994, p. 11.

(2) J. Du Bois De Gaudusson, "Crise de l'Etat interventionniste et libéralisation de l'économie", *Revue juridique et politique*, 1984 ; P.

Jaquemot, "La désétatisation en Afrique sub-saharienne, enjeux et perspectives", Tiers-monde, n° 114, avril-juin, 1988.

(3) A. Touraine, "De l'Etat mobilisateur à la politique démocratique", dans C. Bradford (ed.), Repenser l'Etat en Amérique Latine, op. cité, p. 50.

(4) J. Sapir développe une réflexion intéressante sur cette tendance: "La mobilisation représente donc sous la forme d'une mutation contradictoire pour l'Etat, où la montée des domaines et du nombre de ses interventions s'accompagne d'une tendance permanente à son sous-développement, à sa réduction en un conglomérat d'administrations dépourvues de capacités arbitrales et normalisatrices", dans L'économie mobilisée, La Découverte, 1990, p. 45.

(5) Cf. Rapport Berg, Le développement accéléré en Afrique au sud du Sahara, pro-gramme indicatif d'action, Banque mondiale, Washington, 1981.

(6) A. Mbembé, "Déflation de l'Etat, civilité et citoyenneté en Afrique noire", dans GEMDEV, L'intégration régionale dans le monde, Paris, Karthala, 1994, p. 278.

(7) Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, Washington, 1987.

(8) Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, Washington, 1997.

(9) R. Ege, "L'économie de marché: la société civile et l'Etat", dans l'Etat et le marché, (ouvrage collectif), Economica, 1994.

(10) B. Chavance, les réformes économiques à l'Est, de 1950 aux années 1990, Nathan, 1992, p. 203.

(11) R. Boyer, "La grande transformation de l'Europe de l'Est: une lecture régulationniste", préface à l'édition japonaise de R. Boyer et T. Yamada, la grande transformation du socialisme, mars 1993.

(12) M.Lavigne, "Du plan au marché: quelle économie pour le 21ème siècle?", Economies et sociétés, n° 44, avril-mai 1992.

(13) A.Nove, "Economies en transition: quelques commentaires", M.Lavigne (ed), Capi-talismes à l'Est, Paris, Economica, 1994, p. 169.

(14) F.Bourguignon, C.Morrisson, Ajustement et équité dans les pays en développement, une approche nouvelle, OCDE, 1992.

(15) Etymologiquement les deux notions ont la même racine "stat" qui veut dire Etat.

(16) F. Bourguignon, C.Morrisson, Ajustement et équité..., op. cité.

(17) R.Ege, "L'économie de marché ... ", op. cité.

(18) B.Barret-Kriegel, L'Etat et les esclaves, Calman Lewy, 1982, p. 155.

(19) Idem.

(20) B.Chavance,"Transition et dépression en Europe de l'Est",CEMI/EHESS, juil. 1992.

(21) A.Touraine, "De l'Etat mobilisateur ... ", op cité, p. 61.

(22) Banque Mondiale, Rapport ... , 1991, op. cité, p. 160.

(23) A.Kazangacil, "Paradigmes de la formation de l'Etat moderne dans la périphérie", dans l'Etat au pluriel, UNESCO / ECONOMICA, 1985.

(24) Cf. Notre thèse de 3^ocycle : A. Dahmani. Contribution à l'étude d'un nouveau type d'Etat dans le Tiers-Monde : le cas algérien, Université Paris VIII, 1985.

(25) K.Vergopoulos, "l'Etat dans le capitalisme périphérique", Tiers-Monde, n°93, jan-vier-mars 1983, p. 37.

(26) G. O'Donnell, "Formation historique comparée de l'appareil étatique dans le Tiers-Monde et changement socio-économique", Revue internationale des sciences sociales, UNESCO, juin 1980.

(27) "La construction de l'Etat contemporain doit être pensée à la fois comme recherche hégémonique de la part des groupes sociaux prétendant à la domination et comme produit partiel de l'action des autres groupes sociaux considérés comme dominés", J.F. Bayart, "La revanche des sociétés africaines", Politique africaine, n°11, septembre 1983, p. 109.

(28) Pasukanis, "Théorie générale du droit et le marxisme", cité par P. Salama, "Etat et Capital", Critique de l'économie politique, n° 7-8, 1979.

(29) M. Beaud, Le socialisme à l'épreuve de l'histoire, Nouvelle édition augmentée, Le Seuil, 1985.

(30) B. Rogulska, L'économique, le politique et la crise, dans M. Lavigne, W. Andreff, La réalité socialiste , Economica, 1985.

(31) A. Henni, Essai sur l'économie parallèle, ENAG, 1990

(32) J. Pennef, "Carrières et trajectoires des patrons algériens", Actes de la recherche en sciences sociales, fev. 81, p. 71.

(33) D. Liabes, Naissance et développement d'un secteur privé industriel, Thèse en sociologie, Aix-Marseille, 1982, p.124.

(34) J. Leca, J.C. Vatin, l'Algérie politique: Institutions et régime, Paris, FNSP, 1975.

(35) H. Boumedienne, Message sur l'état de la nation, Ministère de l'Information, 1977.

(36) J.L. Rocca, la corruption, SYROS, 1993. L'auteur énumère trois types de définition générale de la corruption; un point de vue moral; le non-respect des règlements par les fonctionnaires; une transaction qui met en scène un vendeur qui détient quelque chose d'indispensable à l'acheteur.

(37) J.F. Bayart, l'Etat en Afrique, la politique du ventre, Fayard, 1991, p. 108.

(38) "Dans la plupart des pays du Tiers-monde, l'Etat apparaît donc comme la source essentielle d'enrichissement. L'emploi public apporte un salaire, du prestige, des avantages matériels et des possibilités d'enrichissement par le biais de la corruption", dans J.L. Rocca, op.cité, p.72.

(39) A. Morice, "Les maîtres de l'informel", dans B. Lautier (collectif), l'Etat et l'informel, L'Harmattan, 1992, p.197.

(40) A. Morice souligne "le caractère fortement structurant de la corruption qui transforme tous les échanges humains en autant d'obligations mutuelles", "Les maîtres de l'informel", dans B. Lautier, l'Etat et l'informel, op.cité, p.158.

(41) "Il va sans dire que la corruption va à l'encontre de toute politique économique saine... qu'elle détourne des ressources humaines et financières d'emploi favorisant la prospérité de tous, qu'elle mine toute possibilité de mise en place d'un système de gestion efficace des maigres ressources du pays, qu'elle décourage les individus les plus dynamiques et les plus innovateurs de la société et de l'appareil d'Etat, qu'elle rend futile toute réforme à l'amélioration de la production...", M. Benachenhou, El-Watan du 22/03/93.

(42) En faisant référence à l'absence de bureaucratie fonctionnelle dans l'économie mobilisée, J. Sapir affirme qu'il n'existe "qu'un conglomérat de clans et de clien-tèles, s'entre-déchirant avec une vigueur et une férocité qui feraient passer Al Capone et la mafia pour des partenaires civilisés", dans "l'économie mobilisée", op. cité, p. 96.
